

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	47 (1974)
Heft:	11
Artikel:	La civilisation des loisirs, oui, mais pas pour les enfants
Autor:	Hermenjat, R.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-127683

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La civilisation des loisirs, oui, mais pas pour les enfants

39

Si les producteurs ajoutent leurs frais de protection des eaux au prix de vente de leurs articles, c'est l'acheteur – et lui seul – qui paye la facture. Ce renchérissement affectera plus particulièrement la bourse de ceux qui achètent fréquemment des articles dont la fabrication est liée à de grands frais de protection des eaux. De plus, en acquittant ce supplément de prix, l'acquéreur endosse aussi la responsabilité de la production de déchets que son achat justifie, encourage et entretient. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier les distorsions de compétitivité inévitables dans ces secteurs à moins qu'il n'y ait entente internationale. Dans le cadre de la communauté européenne et même sur le plan mondial, de tels accords sont à l'étude : et en ce qui concerne le plan strictement suisse, la nouvelle loi sur la protection des eaux devrait pouvoir mener à la coordination des mesures de protection des eaux (auxquelles, jusqu'ici, a été réservé un sort cantonal) et à l'exclusion des différences intercantionales pouvant donner naissance à des distorsions dans le secteur économique. En revanche, la concurrence commerciale à armes égales, c'est-à-dire entre entreprises de la même branche et dans l'observance des mêmes dispositions légales, est souhaitable car le coût des mesures de protection des eaux fait alors partie des prestations normales de l'entreprise et entre dans la calculation au même titre que les frais de production proprement dits.

Conclusion

L'industrie doit, dans une plus large mesure que par le passé, contribuer à la protection des eaux. C'est à elle qu'il appartient d'introduire de nouvelles et rentables techniques de traitement. Il est clair que, dans de nombreux secteurs, l'on manque encore de solutions faute d'expérience pratique. Or, il ne faut pas considérer plus longtemps que la recherche de ces solutions incombe exclusivement aux professionnels de la protection des eaux. L'industrie qui compte tant de scientifiques et de techniciens qualifiés doit réaliser qu'il est aussi de son devoir de chercher et de trouver de nouvelles solutions et des voies adaptées à ses cas particuliers.

Les éléments pour cet article ont été fournis par la brochure « Verantwortung der Industrie für den Gewässerschutz in der Schweiz ». Auteur: Prof. Dr. Karl Wuhrmann. Editeur: EAWAG (Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux).

JBS/RSF

Nous sommes entrés dans la civilisation des loisirs. C'est un fait. C'est un droit. Le droit au loisir, comme le droit à la dignité.

Qu'est-ce que le loisir ?

On pourrait le définir ainsi : pouvoir d'épanouir dans une activité de son choix ou dans la détente. Or, si les adultes peuvent, en principe, choisir leurs loisirs en fonction de leur personnalité, qu'en est-il des enfants ? Peuvent-ils vraiment s'épanouir dans les jeux de leur choix ?

Les enfants, on les aime bien. On fait beaucoup de sacrifices pour eux. Mais tout de même, il ne faut pas qu'ils dérangent ! Ils ont assez de jouets coûteux, de balançoires, de toboggans, de parcs à sable (sans eau), la piscine en été, la patinoire en hiver et surtout la télévision. Alors, de grâce, qu'ils ne fassent ni bruit ni désordre. Et surtout qu'ils ne piétinent pas le gazon et ne rayent pas les voitures parquées. Et puis à la maison, qu'ils respectent les moquettes achetées à grands frais. Qu'ils ne salissent pas les vernis et les tapisseries avec leurs mains sales et n'écrasent pas leur nez contre les vitres pour regarder dehors, cela fait des marques. Quant à bricoler, vous n'y pensez pas ! Cela fait du bruit et ils risquent de se blesser puisqu'ils ne savent pas se servir des outils. Ils n'ont qu'à jouer dans leur chambre (le salon réservé aux visites doit rester impeccable). Bien sûr entre leur lit et l'armoire, ils ne disposent que de 4 à 5 mètres carrés pour s'amuser, mais ils ont des jouets à profusion. De notre temps, nous n'en avions pas autant. « En Suisse, les adultes en général sont durs à l'égard des enfants et des adolescents, pour peu qu'ils hésitent ou refusent d'entrer dans le monde traditionnel de l'ordre, comme disent abstraitemen les autorités. Un ordre qui correspond à l'ordre le plus fruste qui soit. Nous n'avons pas le sourire, nous manquons d'humour, nous nous prenons tellement au sérieux. Mais surtout nous fermons délibérément les yeux devant les problèmes collectifs posés par une jeunesse en plein désarroi. On lui demande de se tenir bien tranquille, de ne pas bousculer le pot de fleurs, sans nous préoccuper de ce qu'il va en advenir. » (I. de Dardel, « Habitation », juin 1974.)

Une prise de conscience urgente

Pour permettre aux enfants de vivre, d'exercer des activités créatrices, de faire du feu, de construire des cabanes, de jouer avec l'eau, de s'occuper d'animaux, d'apprendre la vie en collectivité, il existe la solution des places de jeux Robinson. La ville de Zurich a vingt ans d'expérience dans ce domaine et les

Economiser l'énergie à la maison et au travail

40

résultats concluants font l'objet de multiples études à l'étranger.

Places de jeux ou terrains d'aventure, ils permettent aux enfants de faire ce que nous faisions quand nous étions petits, avant la marée de béton : grimper aux arbres, cuire des pommes de terre dans la braise, bricoler, scier des planches, improviser des jeux, faire l'apprentissage de la vie.

Pour ceux qui ont eu le privilège de voir le film « Les enfants verts » (Die grünen Kinder), projeté deux fois à Lausanne ce printemps, l'urgence saute aux yeux. Nos enfants grandissent dans un climat artificiel, dans un environnement rationalisé qui ne leur convient pas. Les mois, les années passent, et les adolescents, puis les adultes demain, seront, sauf révolte générale, de parfaits consommateurs, bien obéissants à la publicité : les plus grands espoirs sont permis aux fabricants de gadgets.

Et pendant que les enfants grandissent ainsi, les terrains disponibles disparaissent à une vitesse effrayante. La population doit prendre conscience de ce problème, s'inquiéter, réagir et agir. C'est sérieux de faire des cabanes quand on a 10 ans. C'est encore plus sérieux pour les adultes de percevoir la chose et de donner aux enfants cette possibilité pendant qu'il en est encore temps.

Le Cartel HSM, Pro Familia, Pro Juventute et l'USAL (Union suisse pour l'amélioration du logement), ainsi que de multiples associations soucieuses de l'avenir de nos enfants, proclament pour tous ceux qui ont des oreilles : « L'espace de jeux est une nécessité vitale pour l'enfant. » Cela coûtera un peu d'argent, c'est vrai, surtout pour rétribuer l'animateur indispensable de chaque place de jeux, mais cela coûtera beaucoup moins cher que l'inadaptation des citoyens de demain et que la délinquance juvénile, toutes choses qui nécessitent la création d'institutions médico-sociales de plus en plus onéreuses.

Nous serions reconnaissants à tous ceux qui lisent ce modeste papier de réfléchir au problème, d'en parler, de faire connaître cette préoccupation qui est celle de tous ceux qui voient le danger, afin que, très prochainement, cette année encore, des terrains soient réservés pour l'épanouissement et la santé mentale de nos gosses.

HSM R. Hermenjat

Environ la moitié de l'énergie utilisée en Europe et en Amérique du Nord est employée pour la construction et l'habitation des bâtiments. Certaines variations dues à des différences de climat, au coût et à la disponibilité du combustible font toutefois que, d'un pays à l'autre, cette estimation générale peut varier très largement.

Le chauffage et la ventilation se taillent la part du lion, avec 30 pour cent de la consommation totale d'énergie, alors que l'industrie du bâtiment, ainsi que l'extraction et la fabrication de ses matériaux n'utilisent que 5 pour cent.

L'éclairage des rues, l'approvisionnement en eau potable, l'évacuation des ordures, le traitement des eaux usées, la distribution du courrier et autres services similaires représentent un 4 pour cent de la consommation, et le service d'eau chaude, 3 pour cent.

Dans les catégories utilisant 2 pour cent chacune de la consommation d'énergie totale, on trouve les appareils de climatisation, l'éclairage électrique (non compris l'éclairage des rues), la radio, la télévision et les appareils électriques, ainsi que le transport du domicile au lieu de travail.

Possibilités d'économies considérables

D'après un rapport * du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE), dans la plupart des immeubles, on peut économiser jusqu'à 30 pour cent de l'énergie utilisée, compte tenu des connaissances et expériences actuelles. L'Europe occidentale et les Etats-Unis sont les régions offrant le plus de possibilités d'économiser l'énergie, principalement les pays jouissant d'un climat plus ou moins tempéré. L'Autriche, la Belgique, certaines parties de la France et la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont mentionnés.

Ce rapport a servi de base à des débats sur les problèmes de l'énergie lors de la 35^e session du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification de la CEE, qui s'est tenue à Genève du 9 au 11 septembre.

« Une approche entièrement nouvelle, tenant pleinement compte des conditions climatiques des pays tempérés, est devenue nécessaire. Elle devrait viser à la décentralisation, à plus de simplicité, moins d'entretien, une commande et une mise en marche plus faciles, des charges de capital et des dépenses de

* *Problèmes de l'énergie dans les domaines de l'habitation, de la construction et de la planification.* HBP/R.34.